

APPLICATION

Les présentes conditions générales commerciales font partie intégrante de tout contrat/offre conclu avec Créacom Sàrl, sous réserve d'autres dispositions écrites. Ainsi, le client faisant appel aux services de Créacom Sàrl reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve ces conditions. La confirmation de commande formulée suite à une commande écrite ou orale avec un devis établi ou non, fait office de contrat.

OFFRES

Les offres sont valables 30 jours dès leur date d'émission. Pour établir une offre, Créacom Sàrl nécessite des indications précises et complètes du client. Suite à la confirmation de commande, tout travail supplémentaire ou changement requis par le client, non prévu et non indiqué lors de la première offre entrainera des frais supplémentaires facturés aux tarifs horaires en vigueur. Les offres basées sur des données imprécises, n'auront qu'un caractère indicatif et n'engagent pas Créacom Sàrl.

COMMANDES

Une confirmation de commande écrite est transmise au client lorsqu'une commande est passée. Les deux parties contrôlent alors que les informations sont comprises et que tous les points sont bien définis. Dans le cas contraire et en l'absence d'informations complémentaires de la part du client, Créacom Sàrl exécute le mandat dans le respect des règles de sa profession et selon l'intérêt du client. Les travaux commandés oralement ou par écrit sans offre préalable sont facturés au tarif horaire en vigueur selon le temps de réalisation effectué, plus les éventuels frais de matériel.

TARIF HORAIRE

Le tarif horaire est fixé à CHF HT 120.00 pour toutes les prestations fournies. Un tarif particulier peut être appliqué d'entente entre les parties ou selon le projet. Une majoration de 15 % sur le tarif horaire peut être exigée pour les commandes dite « express » (hors du cadre d'un délai jugé raisonnable). L'agence informe le client par écrit ou par oral de tout tarif horaire particulier avant le début du travail.

PRESTATIONS DURANT WEEK-ENDS, DIMANCHES ET JOURS FERIES

D'entente entre les deux parties, Créacom Sàrl peut réaliser, ponctuellement, des prestations durant les week-ends, les dimanches et les jours fériés. Pour ces cas particuliers, le taux horaire sera comptabilisé à 150% pour les week-ends et 200% pour les dimanches et jours fériés.

TRAVAUX DES TIERS

A la demande du client ou si un travail s'avère nécessaire à l'exécution d'un mandat qui ne peut être produit par Créacom Sàrl, l'offre peut intégrer le prix des travaux de tiers ou un devis annexé. De ce fait, Créacom Sàrl se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne ces travaux au niveau de leurs prix, délais, garanties, etc.

MATERIEL FOURNI ET DROIT DE REPRODUCTION

Le client doit respecter certaines obligations en fournissant tout le matériel nécessaire à la réalisation du mandat (quand il n'est pas expressément stipulé que Créacom Sàrl s'en charge) tels que :

- Remise des textes finaux saisis informatiquement.
- Remise des photographies / images dans le format requis à la bonne définition.
- Remise des logotypes au format vectoriel.
- Remise des corrections en une seule étape, après présentation du projet.

CONDITIONS GENERALES

Cugy, le 16 août 2023

Le matériel fourni erroné ou incomplet n'engage pas la responsabilité de Créacom Sàrl. Les coûts supplémentaires dus à des adaptations nécessaires du matériel fourni sont facturés en sus, d'entente avec le client.

Les fichiers informatiques, données digitales ou autres documents fournis à Créacom Sàrl par un client ou un tiers pour la réalisation d'un mandat (textes, slogans, logos, photographies, etc.) sont garantis libres de droits, cela est présumé.

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Les changements et les travaux supplémentaires intervenant après une commande ferme (orale ou écrite) sont facturés en sus (modification du briefing initial, modification des documents et manuscrits de base, adaptation des supports de données fournis, réalisation d'illustrations / pictogrammes, recherche ou retouches de photographies, etc.). Créacom Sàrl se réserve le droit de facturer le travail déjà réalisé devenu inutilisable, ainsi que les frais administratifs en découlant.

BON A TIRER

Le client est tenu de contrôler soigneusement les documents de contrôle final (bon à tirer, preuve couleurs, copies, données, etc.). Il signale à Créacom Sàrl les erreurs ou les modifications à apporter de manière claire et formulées par écrit dans les délais convenus. Créacom Sàrl vérifie pour sa part les documents au niveau technique, mais n'est pas responsable des erreurs non-signalées par le client. Dans le cas où le client demande directement les fichiers informatiques sans document de contrôle visé, celui-ci supporte l'entier des risques.

CONTRAT DE CONCEPTION

Créacom Sàrl s'engage à réaliser le mandat selon un briefing précis du client et l'offre qui en découle. Le client s'engage à fournir le matériel nécessaire à l'exécution du mandat. Sauf convention contraire, Créacom Sàrl fournit au client un document « prêt à la production » et n'a aucune obligation de fournir les fichiers source qui le constituent.

PROPRIETES INTELLECTUELLES ET DROITS D'AUTEUR

Les concepts, esquisses, propositions non-retenues, travaux de recherches, outils utilisés et fichiers informations sources relèvent du savoir-faire et restent la propriété de Créacom Sàrl. Ce matériel faisant l'objet de la loi sur la protection intellectuelle.

Les droits d'auteur liés à des réalisations créatives sont fondés sur les prescriptions légales. Créacom Sàrl remet son droit d'auteur du produit fini au client après le paiement du solde du mandat. Dès lors, le client peut disposer librement du produit fini en vue de sa reproduction. L'objet ne peut être modifié ou transformé par le client, par l'imprimeur ou par une autre agence sans l'autorisation écrite de Créacom Sàrl.

PRIX ET FACTURATION

Les prix sont fixés selon les conditions du présent contrat sont indiqués en francs suisses et s'entendent hors taxe. La TVA, lorsqu'elle est applicable, est facturée en sus. Les factures doivent être réglées sous 30 jours, sans escompte. Tout retard de paiement peut entraîner la facturation de frais supplémentaires. Une demande d'acompte est établie à la signature de l'offre, puis la facture du solde est établie selon la convention de contrat signée ou à la fin du mandat lors de la livraison ou des éléments prêts pour la production.

Lorsque la durée d'un travail s'étend sur plusieurs mois, Créacom Sàrl se réserve le droit de procéder à une facturation partielle, généralement mensuelle. En l'absence d'un accord contraire, les frais d'emballage, transport et expédition sont facturés en sus des prix prévus dans l'offre.

DOCUMENTATION ET PUBLICITE

Créacom Sàrl se réserve le droit de mentionner et publier ses réalisations comme références dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et/ou de publicité. En sus, Créacom Sàrl se réserve le droit de faire fabriquer, à ses frais des exemplaires de production (exemplaires d'impression, produits, etc.) à des fins internes (documentation, présentation, archivage, etc.) dont il restera seul propriétaire. Toute réserve au droit de publicité de Créacom Sàrl devra lui être notifiée par le client, négociée puis expressément mentionnée après la réception de l'offre.

DELAIS DE LIVRAISON

Créacom Sàrl ne peut être tenu pour responsable d'un retard de livraison si le matériel fourni par le client ou le retour du bon à tirer n'est pas effectuée dans le délai demandé ou estimé raisonnable. Créacom Sàrl ne répond pas des conséquences d'un retard de livraison des fournisseurs (imprimeur, traducteur, photographe, etc.). Si une raison indépendante de la volonté de Créacom Sàrl engendre le dépassement d'un délai, le client ne peut pas annuler sa commande ni rendre Créacom Sàrl responsable des dommages résultant de ce dépassement.

INTERRUPTION DE TRAVAIL

En cas d'interruption de travail demandée par le client ou lorsqu'aucune suite n'est donnée par celui-ci, les étapes déjà réalisées sont facturées selon l'offre établie ou au tarif horaire.

Pour un contrat annuel, une interruption des prestations de Créacom Sàrl doit être formulée par lettre recommandée, au moins 3 mois à l'avance de l'échéance dudit contrat. Cette demande ne suspend pas le paiement des montants dus et ne repousse pas en conséquence la fin du contrat.

RECLAMATIONS

Créacom Sàrl fera preuve de soin et prendra les dispositions nécessaires pour que le produit soit délivré dans les meilleures conditions au client. Les travaux réalisés par Créacom Sàrl doivent être contrôlés dès réception du produit fini par le client. Toute réclamation doit être communiquée dans les 7 jours suivant la réception du produit. Passé ce délai, le produit est considéré comme accepté. En cas de réclamation justifiée, les mesures de réparation seront prises dans un délai approprié, mais ne peuvent en aucun cas excéder la valeur de l'offre ou du travail réalisé par Créacom Sàrl.

DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse, dont en particulier les articles du code des obligations ainsi que les dispositions du droit de la propriété intellectuelle. Les litiges pouvant résulter de l'application et de l'interprétation des présentes conditions générales sont de la compétence des tribunaux de Lausanne.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

L'acceptation d'une offre, la confirmation de commande la libération du bon à tirer et le paiement de la facture impliquent la reconnaissance par le client des présentes conditions générales.

LE MANDANT

Date :

Signature :